

LE SYNDICAT D'INITIATIVE D'AZINCOURT

5<sup>ème</sup> MARCHE POPULAIRE  
INTERNATIONALE



L'Azincourtoise

Fédération Française  
des Sports Populaires



DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018

Parcours adapté

Parcours de 12 ,17 et 22 km

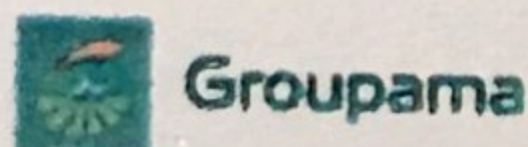
Membre de la FFSP N°E1294

Visa FFSP N° 2018-62-11-H

INTERNET: : <http://www.ffsp.fr>

✉ [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)

[facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france) [twitter.com/ffsp\\_officiel](https://twitter.com/ffsp_officiel)



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national

reconnue de mission d'utilité publique

Du 20 juin 2006

arrêté N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

imprimé par nos soins

# Informations aux marcheurs



Départ et arrivée: Salle polyvalente rue Charles VI  
62310 Azincourt

inscriptions et restauration : Nous vous proposons un repas champêtre pour 7 €  
à réserver auprès de : **M BIGAN Christian**

**8 rue Charles VI 62310 AZINCOURT TEL : 03 21 04 97 81**

Horaires de départ : Parcours adapté de 7 h 00 à 14 h, ouvert à tous  
Marche de 12 km de 7h00 à 14h arrivée jusqu'à 17 h  
Marche de 17 km de 7h00 à 13h arrivée jusqu'à 17 h  
Marche de 22 km de 7h00 à 11h arrivée jusqu'à 17 h

Inscriptions: Le jour de la marche

Licence de participation: La licence de participation F.F.S.P. est délivrée au départ  
contre une cotisation sans souvenir de 2€ .

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux  
tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au  
retour.

Assurance: La F.F.S.P est garantie en responsabilité civile auprès de  
**GROUPAMA** .L'inscription aux différentes disciplines vaut  
déclaration de bonne santé. L'association décline toute  
responsabilité en cas d'accident, maladie, perte ou vol.

Ravitaillements: Boissons et petites collations gratuites aux points de contrôle.

Réglementations : Les participants devront respecter le code de la route.  
Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.  
Il est interdit de fumer et de faire du feu sur les parcours.  
Respectez la nature, ne jetez pas de débris sur le parcours.  
Les chiens doivent être tenus en laisse

Premiers secours: Par une infirmière D.E au départ

URGENCE : URGENCE 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas  
d'arrêté préfectoral ou municipal